

II – Hommage rendu au seigneur de Biron, le 30 avril 1641, par le seigneur du repaire du Rouzet*

**(dans la commune de Vergt de Biron, aux confins de celles de Biron et de Gaugeac)¹*

– Patrick BENNE –

Hommage rendu par Mr du Rouzet à Mme de Biron

« L'an mil six cens quarante ung [règne de Louis XIII] et le dernier du mois d'avril et après midy dans le chateau de Biron en Périgord et dans la salle dudit chasteau régnant notre souverain Louis par la grace de dieu roy de France et de Navarre ; pardevant moy notaire royal soubsigné et tesmoings bas nommés c'est solennellement constitué noble Yzac de Garrigues, sieur du Rouzet en la paroisse de St Cernin présente jurisdiction, lequel estant dans ladite salle dudit present chasteau, de genoux sur le carreau, la teste nue sans ceinture, esperons ny bottes audevant haulte et puissante dame Marthe François de Noailles, dame dudit Biron, veuve et heritière soubz bénéfice d'invantère et sans confusion de ses droits, de feu messire Jean de Gontauld de Biron, seigneur et baron, quand vivait, dudit lieu, de Brisambourg, Montauld, Montferrand et autres places, conseiller du Roy en ses conseils d'état et privé, cappitaine de cent homes d'armes de ses ordonnances et maréchal de camp en ses armées ; madite damoiselle assise dans une chaise a recogneu et confessé ses prédecesseurs et luy avoir tenu et luy vouloir tenir a perpétuité de madite dame en ladite qualité ses successeurs en ladite baronnie ledit noble repaire du Rouzet et avec ses appartenances et deppendances sis et situés en ladite paroisse de St Cernin, présente jurisdiction, confrontant au chemin qui va dudit mesme lieu en la ville de Montpazier et à l'endroit d'une borne de pierre qui est sur le bord dudit chemin du costé de main gauche entre ledit repaire et tennement dudit Rouzet et un chenevier appartenant à Antoine Gouyou le vieux, appelé le chenevier de la Solle basse, et d'illec continuant ledit chemin vers ledit Montpazier, laissant ledit tennement del Rouzet à ladite main gauche jusqu'au coin d'ung pred dudit Sr du Rouzet et de son dit tennement qui est en l'endroit d'une combe et ruisseau appelé de Fontarnaude et au coing dudit pré tournant tournant sur ladite main gauche descendant en bas au long dudit pred et haye ou barthe qui fait fermure à icellui de la Bonnetie à la main droite jusques à ung chemin que l'on va dudit present lieu au molin appelé de la Rousselle, ledit chemin appelé de Fonferette et pred dudit rieu appelé le rieu de Peyrot et audit chemin tournant encores à ladite main gauche suivant ledit chemin vers ledit present lieu jusques à l'endroit du fonds d'un pred appartenant audit Gouyou appelé le pred del Débat qui est joignant ledit chemin et illec tournant encores sur ladite main gauche, passant par le fonds dudit pred et à suite d'iceluy a travers une

Pour obtenir la suite de cet article il faut en faire la demande au GAM.
gammonpazier@yahoo.fr

¹ Transcription d'un original en parchemin conservé aux Archives départementales de la Dordogne, cote 13 J 5.